

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 mai 2020

Mentions prescrites par la circulaire de M. Le Préfet de la Manche du 3 juin 1885.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Nombre de Conseillers présents à la séance : 18

Procurations de vote : 1

Convocation faite et affichée le : 19 mai 2020

L'an deux mille vingt, le samedi vingt-trois mai à onze heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Vaast-la-Hougue s'est réuni, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur LEPETIT Jean, Maire.

ÉTAIENT PRESENTS :

DOUCET Gilbert, LEGER-LEPAYSANT Brigitte, LARSONNEUR Gilbert, JORE Yolande, LE BORGNE Philippe, NOURY Ginette, LEBUNETEL Serge, LETERRIER Éva, OLIVERES Bertrand, PUIG Irène, MOULIN Jean-Luc, GUIRCHOUX Anne-Marie, MARIE Samuel, BEFFREY Murielle, ROULLÉ Brigitte, AUBAUD Mathieu, LEPETIT Yann, AVOINE Élisabeth.

ABSENT EXCUSÉ AYANT DONNÉ POUVOIR :

PARMENTIER Jean-Marc donne pouvoir à DOUCET Gilbert.

SECRÉTAIRE DE SEANCE :

LETERRIER Éva est désignée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 11 heures.

1. Accueil des conseillers municipaux

Monsieur Jean Lepetit, Maire sortant, remercie les anciens conseillers pour leur loyauté ainsi que le personnel municipal, technique et administratif.

Il demande à ce que son discours soit intégralement repris dans le compte rendu.

- **Discours prononcé par Jean Lepetit, Maire sortant de Saint-Vaast-la-Hougue, aux nouveaux conseillers municipaux, le 23 mai 2020, en préambule de la séance d'installation du nouveau conseil municipal :**

« Madame, Monsieur,

*Les élections municipales du 15 mars dernier n'ont pas été favorables à la municipalité sortante. La crise du coronavirus a fortement perturbé ce scrutin en détournant un grand nombre de nos concitoyens des urnes. **Nous tenons néanmoins à remercier toutes celles et tous ceux qui nous ont témoigné leur confiance.***

Une nouvelle équipe municipale va s'installer dans quelques minutes. Qu'elle soit à l'écoute de tous les Saint-Vaastais et fasse prévaloir l'intérêt général par rapport à l'intérêt individuel dans toutes ses futures actions !

Pour notre part, nous prenons acte de ce résultat qui permet à quatre d'entre nous de siéger au sein du nouveau conseil municipal. Collectivement, nous avons décidé de proposer un vrai renouvellement dans l'opposition en positionnant **Mathieu AUBAUD, Elisa AVOINE, Yann LEPETIT, et Brigitte ROULLE** comme représentants de notre sensibilité. Les douze démissions sur notre liste ne sont que le fruit de ce choix.

Pendant les deux mois où l'ancienne municipalité a été reconduite, l'action municipale au service des saint-Vaastais ne s'est pas interrompue :

- **Activation de la cellule de crise** en mairie permettant aux habitants de Saint-Vaast-la-Hougue d'avoir la meilleure information sur les mesures réglementaires à appliquer et sanitaires à prendre. La liste et les horaires des commerces ouverts ont été actualisés pendant la période de confinement.

- **Confection de plus de 2000 masques en tissu** à l'aide de bénévoles locaux qui ont été distribués à toute la population saint-vaastaise sans exclusive ainsi qu'aux élèves du collège Guillaume Fouace.

- **Préparation de la rentrée des élèves** avec les enseignants du Groupe scolaire après la période de confinement.

- **Elaboration du dossier réglementaire** vers la Préfecture de la Manche qui a permis l'ouverture des plages et des sentiers littoraux au grand-public le week-end du 19/20 mai.

- **Achèvement des plusieurs travaux de voirie** : chasse Bertrand, Parking du cimetière et quai Tourville.

- **Aménagements de la piste cyclable du « chemin de la longue rive »** qui sont quasiment achevés. Une vraie satisfaction pour ce projet imaginé et réalisé par l'ancienne municipalité depuis près de quatre ans.

- **Intervention en urgence sur la digue de Réville** suite à une brèche menaçant l'ouvrage de péril imminent.

- **Dépose avant restauration de plusieurs vitraux fragiles de l'église.**

- **Construction d'un mur de protection contre la mer** par les services techniques de la ville dans le cul de loup permettant de sécuriser et de mettre en valeur le sentier littoral dans ce secteur.

- **Votation d'une aide, sous forme de dégrèvement, de 30 % des loyers des terrasses et du camping** pour nos commerçants, au cours du dernier conseil municipal de la mandature en vidéoconférence. Un premier geste fort en faveur du maintien de l'activité économique locale.

Enfin, conformément à la réglementation préfectorale en vigueur, j'ai informé Monsieur Gilbert Doucet de toutes ces décisions. Dans ces moments de crise que nous avons vécus collectivement, quand des dispositions urgentes sont à prendre, il ne peut y avoir de cogestion. La responsabilité ne se partage pas. Nos rapports ont toujours été courtois et non conflictuels, contrairement à ce que j'ai pu lire dans certains médias.

Avant de laisser la place, dans quelques instants, à la doyenne de cette assemblée pour organiser l'élection du nouveau maire, permettez-moi de vous livrer quelques impressions personnelles sur ce moment présent et sur les dix-neuf années au cours desquelles j'ai eu l'honneur de présider aux destinées de notre commune.

En mars 2001, lors de cette même séance, je n'ai pas eu le plaisir de voir ou de rencontrer mon prédécesseur, Monsieur Georges CAZIN, dont je veux ici saluer la mémoire. L'homme, » paraît-il exceptionnel, » avait décidé d'ignorer les nouveaux élus et de boycotter l'installation du conseil municipal. C'est donc seul, accompagné de mes colistiers, dont certains sont présents autour de cette table, que j'ai débuté cette aventure humaine passionnante qui me conduit jusqu'à vous aujourd'hui.

A la suite de cette élection municipale 2020 tronquée par le covid - 19, c'est donc une nouvelle équipe que les électeurs qui se sont déplacés ont choisie. Dure loi de la démocratie qui fait que les réussites sur le terrain ne sont pas toujours récompensées, électoralement parlant !

Cette campagne municipale que j'ai eu l'honneur de conduire avec des femmes et des hommes de qualité a été totalement respectueuse, c'est notre fierté : aucune attaque personnelle dans nos documents de campagne ni sur les réseaux sociaux.

Je ne dirais pas la même chose de nos adversaires. J'ai vu, derrière des visages angéliques, se propager sournoisement désinformation sur notre action et haine à mon égard. **Des comportements qui sapent les fondements du « bien vivre ensemble » !**

Dire qu'il n'y a pas eu de ma part de la déception serait un mensonge ! peine partagée avec mes colistiers qui ont fait un travail collectif fantastique malheureusement non reconnu, mais assez paradoxalement, je vis ce moment avec beaucoup de sérénité en mesurant aussi la chance d'avoir eu pendant près de deux décennies cette confiance et cette proximité avec les saint-vaastais. Avec l'aide d'un personnel communal dévoué, **les différentes équipes que j'ai dirigées, avec compétence et intégrité, ont construit, transformé et fait vivre cette ville que j'aime.** Ainsi,

- Dès 2001 dans la foulée de la construction du quai Jules Pinteaux naissait **la place Belle-isle** nouvel espace urbain parfaitement fonctionnel.

- A la même période, dans les anciennes écoles prenaient place une médiathèque, des bureaux pour les associations, les services sociaux et la salle René Mercier accueillant le club de aînés. **L'espace Vauban** était né.

- En 2003, une poignée d'élus dont votre serviteur a créé **le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC)** basé à Saint-Vaast. Cette structure, au service des personnes âgées montre encore aujourd'hui sa grande utilité. Une vraie satisfaction personnelle !

- Comment qualifier l'aventure extraordinaire de notre collectivité qui a permis d'obtenir **l'inscription au Patrimoine Mondial de l'UNESCO des tours de Tatihou et de la Hougue ?** 2008 restera une date à marquer d'une pierre blanche pour cette reconnaissance internationale de premier plan !

- **Les fêtes de la Mer 2010** ont rayonné sur Saint-Vaast-la-Hougue. Chacun a ressenti cette communion incomparable de beauté, de partage, de respect mutuel et de mémoire. Des valeurs que l'on a du mal à retrouver aujourd'hui...

- Depuis près de cinquante ans, les populations de St-Vaast et de Quettehou attendaient un vrai **lien routier de qualité entre nos deux communes**. En 2014, c'était chose faite avec un axe rénové complété par deux pistes cyclables dans un écrin de verdure. Un vrai défi relevé !

- En liaison avec la Communauté de communes du Val de Saire et du Conseil Départemental de la Manche, notre collectivité voyait ses efforts récompensés avec **la construction d'un gymnase en 2013, d'un centre de secours (SDIS) tant attendu en 2015 et d'une gendarmerie en 2016**. Un trio gagnant qui a fait couler beaucoup d'encre...

En 2018, Saint-Vaast-la-Hougue obtenait sa **deuxième fleur au classement des villes et villages fleuris**, une juste récompense pour une action municipale ambitieuse en faveur de l'environnement durable et du fleurissement.

- **Les jardins d'Isamberville**, ensemble locatif livré en 2019, en combinant fonctionnalité et esthétisme ont montré que la qualité était accessible à tous.

- Pendant ces deux décennies, Saint-Vaast-la-Hougue a attribué à ses chemins, ses rues, ses squares et ses quais **des noms faisant référence** à des personnages marquants, des lieux-dits ou simplement des éléments naturels.

Ces dénominations qui ont été choisies librement par les différents conseils municipaux se doivent d'être maintenues.

Que dirait-on si demain on débaptisait le Groupe Scolaire Marcel Lepaysant ?

- L'école justement a toujours été au centre de nos attentions et de nos investissements. La mise à disposition **d'un nouveau préau fonctionnel** en est le dernier exemple.

- Le patrimoine, la culture, le sport et l'environnement ont toujours été choyés à travers des initiatives et des aides financières en particulier vers les associations locales que nous avons toujours soutenues.

- L'Economique a toujours été notre préoccupation majeure avec une attention soutenue aux besoins des commerçants des artisans et des pêcheurs. La vitalité du **centre de débarque** initié par notre municipalité en est le témoignage.

- Parmi les travaux effectués sur la commune ces dernières années, **les ouvrages de protection contre la mer** dans « le cul de loup » et **les pistes cyclables** route de Quettehou, « chemin des étoiles filantes » et dernièrement « chemin de la longue rive » ont entraîné les commentaires les plus élogieux à notre égard et resteront à jamais des marqueurs positifs de notre action.

- Enfin, on peut dire que **le titre de « village préféré des Français 2019 »** restera dans les mémoires comme le symbole du dynamisme de notre commune : un superbe cadeau que je prends comme tel.

Pendant ces 230 mois de mandat, jusqu'au bout, avec courage et abnégation mes conseillers municipaux et moi-même avons défendu les intérêts de Saint-Vaast-la-Hougue et **nous sommes fiers de laisser à nos successeurs une ville qui se porte bien.**

Quelques regrets de ne pas avoir eu la possibilité de finaliser le projet de maison médicale et de ne pas suivre la réalisation de la voie Pignot avec l'élévation du nouvel EHPAD déjà bien finalisé. Enfin je souhaite que le permis de construire du comptoir maritime déposé en mairie soit acté dans les meilleurs délais afin que notre école de voile, financée à 80 % par des subventions, voie le jour rapidement.

Une de nos dernières actions, concernant la confection des masques pour la population locale dans le cadre de la pandémie covid 19, témoigne de **cette volonté permanente qui a été la nôtre de servir nos concitoyens.**

Mesdames et Messieurs les conseiller(e)s municipaux, comme moi, vous verrez que la vie municipale n'est pas un long fleuve tranquille. La laideur côtoie souvent la beauté. Au sein de cette mairie, j'ai affronté le harcèlement, la malhonnêteté et la trahison des uns mais apprécié l'enthousiasme, la loyauté et l'amitié des autres. Qu'il me soit permis néanmoins de vous donner trois recommandations.

La première, respectez en toute occasion le travail et l'action de vos prédécesseurs, ceux-ci ont donné leur temps et leur énergie pour la communauté saint-vaastaise, soyez en leurs dignes héritiers.

La deuxième, achevez dans les meilleures conditions les projets initiés par celles et ceux qui vous ont précédés.

La troisième, soyez performants dans vos réalisations afin de laisser à vos successeurs une commune forte et solidaire.

Dans la période extrêmement difficile qui nous attend, je souhaite bon vent à Saint-Vaast-la-Hougue et à ses habitants, ces saint-vaastais de cœur pour lesquels je me suis tant battu.

Merci pour votre attention. »

Monsieur Jean LEPETIT quitte le conseil municipal à 11h25.

2. Présidence de l'assemblée et installation des conseillers municipaux

La séance a été ouverte sous la présidence Madame Yolande JORE, Doyenne.

Elle précise que le 15 mars dernier ont été élus 19 conseillers municipaux de la commune de Saint-Vaast-la-Hougue :

Gilles AUGER
Fabienne BARBEY
Murielle BEFFREY
Gilbert DOUCET
Anne-Marie GUIRCHOUX
Yolande JORE
Gilbert LARSONNEUR
Philippe LE BORGNE
Serge LEBUNETEL
Brigitte LEGER-LEPAYSANT
Jean LEPETIT
Eva LETERRIER
Viviane LETERRIER
Samuel MARIE
Jean-Luc MOULIN
Ginette NOURY
Bertrand OLIVERES
Jean-Marc PARMENTIER

Irène PUIG

Cependant, en date du 19 mai 2020, ont démissionné de ce conseil municipal :

Jean LEPETIT
Viviane LETERRIER
Gilles AUGER
Fabienne BARBEY-MESNIL
Jean-François CLAUDE
Orane GAIN
Charly VASSAL
Adélaïde GOSSELIN
Christelle FOLLIOU
Johnny DEVILLERS
Annie KERAUDREN
Joël LETERRIER

Ces démissions ont été transmises au Préfet en date du 19 mai 2020.

Les remplaçants sont donc :
Yann LEPETIT
Élisa AVOINE
Mathieu AUBAUD
Brigitte ROULLÉ

Madame Yolande JORE, procède à l'appel nominal des membres du conseil, dénombre 18 conseillers présents et constate que la condition de quorum posée au second alinéa de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 est remplie.

Elle déclare les membres du conseil municipal cités ci-dessous (présents et absents) installés dans leurs fonctions :

Mathieu AUBAUD
Élisa AVOINE
Murielle BEFFREY
Gilbert DOUCET
Anne-Marie GUIRCHOUX
Yolande JORE
Gilbert LARSONNEUR
Philippe LE BORGNE
Serge LEBUNETEL
Brigitte LEGER-LEPAYSANT
Yann LEPETIT
Eva LETERRIER
Samuel MARIE
Jean-Luc MOULIN
Ginette NOURY
Bertrand OLIVERES
Jean-Marc PARMENTIER

Irène PUIG
Brigitte ROULLÉ

Madame Yolande JORE propose de désigner Madame Éva LETERRIER en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Yann LEPETIT fait remarquer que ce n'est pas la plus jeune du conseil alors que, traditionnellement, c'est le conseiller le plus jeune qui occupe cette fonction lors du conseil municipal d'installation.

Il est alors procédé à un vote à main levée.

Madame Éva LETERRIER est désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

3. Élection du maire

Madame Yolande JORE invite ensuite le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Elle rappelle qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

3-1 Constitution du bureau

Le conseil municipal doit désigner deux assesseurs au moins.

Sont désignés Monsieur Gilbert LARSONNEUR et Monsieur Yann LEPETIT.

3-2 Déroulement du scrutin

Madame Yolande JORE explique que le Conseil va maintenant procéder au vote au moyen des enveloppes et bulletins disposés sur la table, chaque conseiller municipal devant prendre un bulletin de son choix, se rendre dans l'isoloir, et déposer son enveloppe dans le réceptacle prévu à cet effet en respectant les gestes barrières.

Après le vote du dernier conseiller, Mme JORE fait procéder au dépouillement des bulletins de vote. Elle précise que les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral doivent être sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion.

Ces bulletins et enveloppes sont annexés avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

3.3 Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	19
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	4
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d].....	15

f. Majorité absolue 8

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Gilbert DOUCET	15	Quinze

4. Proclamation de l'élection du maire

M. Gilbert DOUCET a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

• DISCOURS D'INSTALLATION DE M. Gilbert DOUCET, MAIRE :

Monsieur Gilbert Doucet remercie l'assemblée, et tient à s'excuser car il n'avait pas été informé des démissions alors qu'il aurait bien souhaité pouvoir se rapprocher de Madame la Directrice Générale des Services pour apprendre ce rôle auquel il n'était pas préparé. Il prend acte de ce qu'il prend pour un testament politique de son prédécesseur et précise qu'il ne partage pas l'analyse faite par Mr LEPETIT de l'impact du coronavirus sur l'élection. Les saint-vaastais qui ont voté pour sa liste n'avaient pas plus de vaccin contre le coronavirus que les autres.

« Enfin et Merci !

Chers tous

Enfin

Oui Enfin, le nouveau conseil municipal largement élu par les Saint Vaastais le 15 Mars dernier est en place et va pouvoir mettre en œuvre le programme qui a largement recueilli leurs suffrages.

Les dernières semaines ont été pour moi et toute mon équipe très frustrantes puisque qu'aucun travail de transition n'a pu être mené avec la municipalité sortante qui a systématiquement refusé nos nombreuses demandes de collaboration. Nous regrettons tout ce temps perdu et le manque de respect envers le vote de nos concitoyens. Par ailleurs, par souci d'apaisement et de rassemblement de tous les Saint-Vaastais, je ne commenterai pas les communications et autres messages diffusés sur les médias et les réseaux sociaux que chacun saura interpréter à leur juste mesure.

Nous savons que nous prenons cette mandature dans des conditions difficiles, dans une période compliquée et avec une charge de travail énorme à accomplir. Nous sommes lucides.

Sachez que les enjeux et le travail ne nous font pas peur. Je sais pouvoir compter sur l'engagement et les compétences de chacun de mes coéquipiers pour relever ces défis et ainsi répondre aux attentes des Saint-Vaastais. Nous nous efforcerons donc de conforter la confiance de ceux qui nous l'ont donnée et de gagner celle

des autres par un travail sérieux et rigoureux dans le cadre d'une gouvernance basée sur la concertation, la transparence et le respect de tous.

Notre première tâche a été accomplie en organisant l'équipe municipale par la désignation du Maire et des adjoints. Compte-tenu de la situation sanitaire actuelle et de la nécessité de réduire au strict minimum la durée de ce premier conseil, la constitution des diverses commissions se fera au prochain conseil municipal. Nous savons combien leur rôle est essentiel puisqu'elles préparent les délibérations de notre assemblée,

Merci à tous ceux qui nous ont fait confiance et pour ma part, j'adresse un immense merci à tous les membres de ma liste et à leurs proches qui m'ont accompagné et soutenu durant toute la campagne électorale. Je suis conscient de la chance que j'ai d'avoir pu réunir une équipe aussi solide et compétente autour de moi et je mesure le travail qui nous a permis de constituer un programme ambitieux, sérieux et crédible.

À titre personnel, je tiens à vous faire part de mon immense émotion en ce jour. Mes pensées vont bien sûr vers mes parents et surtout ma mère qui a travaillé 41 ans au sein de cette Mairie au service des Saint-Vaastais déjà, en sa qualité de secrétaire de Mairie mais aussi en contribuant à la création du centre de secours et de la station SNSM.

Je veux aussi saluer la mémoire de mon père et de mes ancêtres DOUCET dont le premier est venu de LA PERNELLE avant la révolution pour devenir Marin Pêcheur à Saint-Vaast ce que sont encore aujourd'hui des membres de la génération actuelle de ma famille.

Et bien sûr je tiens à rendre hommage à ma femme et à ma fille qui me soutiennent, me supportent au quotidien, ce qui n'est certainement pas toujours facile je le concède bien volontiers, et qui m'ont encouragé à m'engager dans cette élection.

Je mesure toute la charge et les responsabilités qui pèsent désormais sur mes épaules mais je les ai voulues, je les accepte et les assume totalement car je sais pouvoir compter sur le soutien et le travail de tous à mes côtés pour construire, AVEC VOUS, SAINT VAAST DEMAIN. »

5. Élection des adjoints

Sous la présidence de M Gilbert DOUCET élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

5.1. Détermination du nombre de postes d'adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;
Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 5 adjoints.
Après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire,

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, par 15 voix pour, 4 abstentions :

- **d'approuver** la création de 5 (cinq) postes d'adjoints au maire.

5.2. Listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire

Le maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans

panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus
Une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire a été déposée.

Qualité	Prénom - NOM	Fonction
Madame	Brigitte LEGER-LEPAYSANT	1ère adjointe
Monsieur	Gilbert LARSONNEUR	2ème adjoint
Madame	Yolande JORE	3ème adjointe
Monsieur	Philippe LE BORGNE	4ème adjoint
Madame	Ginette NOURY	5ème adjointe

Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau et dans les conditions rappelées par le doyen.

5.3. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	19
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	4
d. Nombre de suffrages exprimés [b – c].....	15
e. Majorité absolue ⁴	8

5.4. Proclamation de l'élection des adjoints

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Madame Brigitte LEGER-LEPAYSANT. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation.

6. Lecture de la Charte de l'élu local

Monsieur le Maire lit la charte de l'élu local dont le texte est le suivant :

- « 1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
- « 2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
- « 3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
- « 4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
- « 5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
- « 6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

« 7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions. » ;

7. questions diverses

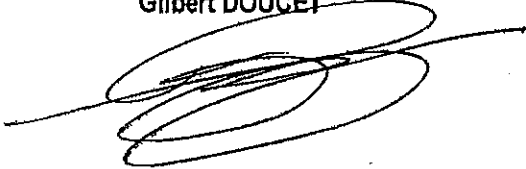
Monsieur le Maire fait savoir que 3 conseillers délégués seront désignés dès la semaine prochaine

À la demande de Monsieur Yann LEPETIT qui souhaite s'exprimer au nom de l'opposition, Monsieur le Maire lui répond que pour des raisons liées au coronavirus et à la longueur nécessairement limitée du présent conseil, il ne peut accepter cette demande. Mr Gilbert DOUCET précise que Mr Yann LEPETIT pourra s'exprimer lors du prochain conseil municipal et que l'opposition y aura toute sa place.

Fort de son expérience douloureuse passée, il y veillera particulièrement et rappelle combien il est attaché aux valeurs démocratiques et à leur mise en œuvre.

La séance est levée à 12H20.

Le Maire,
Gilbert DOUCET



La Secrétaire de Séance,
Éva LETERRIÉR



Conformément aux dispositions de code de justice administrative, le Tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception à la Sous-préfecture de Cherbourg ;
- date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Par ailleurs, le présent compte-rendu est susceptible de recours dans les mêmes conditions.

NOM PRENOM	Signature / Raison de l'absence
Mathieu AUBAUD	
Élisa AVOINE	
Murielle BEFFREY	
Anne-Marie GUIRCHOUX	
Yolande JORE	
Gilbert LARSONNEUR	
Philippe LE BORGNE	
Serge LEBUNETEL	
Brigitte LEGER-LEPAYSANT	
Yann LEPETIT	
Eva LETERRIER	Secrétaire de séance
Samuel MARIE	
Jean-Luc MOULIN	
Ginette NOURY	
Bertrand OLIVERES	
Irène PUIG	
Brigitte ROULLÉ	

